

# Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

Créées par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont chargées de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches. Il existe une MDPH dans chaque département, fonctionnant comme un guichet unique pour toutes les démarches liées aux diverses situations de handicap.

## MDPH Haute-Garonne

10 place Alphonse Jourdain

31000 Toulouse

**Téléphone** : 08 00 31 01 31

**Email** : [mdph@cg31.fr](mailto:mdph@cg31.fr)

**Site** : <https://www.mdp31.fr/>